

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence
202631

Objet de la délibération
Election des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants à désigner pour l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Date de la convocation
27/05/2026

Date d'affichage
27/05/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture des Ardennes
Le : 08/06/2026

Et

Publication ou notification du :

10 JUL. 2026

L'an 2026 et le 5 Juin à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier, Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, MARECHAL Angélique, MASSON Stéphanie, RAVALARD Gwénaelle, MM : ANDREU Jérémy, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, LEBOEUF Simon, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELINGHERI Karine à Mme RAVALARD Gwénaelle, CHOUART Flory à Mme MARECHAL Angélique, KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, M. BOURGUIGNON Julien à Mme HOCHART Elodie

A été nommé(e) secrétaire : M. INVERNIZZI Aymeric

Objet de la délibération : Election des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants à désigner pour l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales : articles L2113-1 et suivants, L2121-14 à 18, L2121-26 et L2122-17,
Vu la circulaire ATD82606103C du 4 mars 2026,

Après avoir procédé au scrutin,

Le Conseil Municipal,

a élu avec 19 voix les membres de la liste unique :

Titulaires :

Mme Mahaut Anaïs, M. Griffon Frédéric, Mme Masson Stéphanie, M. Leroux Didier, Mme Ferrighetto Monia.

Suppléants :

M. Andreu Jérémy, Mme Hochart Elodie, M. Lahote Luc.

Pour l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/06/2026

Le Maire

Didier LEROUX



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence		
202632		
Objet de la délibération		
Tirage au sort des jurés d'assises 2027		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19
Date de la convocation		
27/05/2026		
Date d'affichage		
27/05/2026		
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 19		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture des Ardennes
Le : 08/06/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 5 Juin à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier, Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, MARECHAL Angélique, MASSON Stéphanie, RAVALARD Gwénaelle, MM : ANDREU Jérémy, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, LEBOEUF Simon, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELINGHERI Karine à Mme RAVALARD Gwénaelle, CHOUART Flory à Mme MARECHAL Angélique, KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, M. BOURGUIGNON Julien à Mme HOCHART Elodie

A été nommé(e) secrétaire : M. INVERNIZZI Aymeric

Objet de la délibération : Tirage au sort des jurés d'assises 2027

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2026 portant répartition pour la formation du jury criminel de la Cour d'Assises des Ardennes pour 2027, Conformément à cet arrêté, la répartition pour la commune de La Francheville est fixée à 1 juré,
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nombre de jurés triple de celui fixé par arrêté,
Le Conseil Municipal,
Après tirage au sort,
DESIGNE :
- Mme Preteux épouse Gandelin Laure
- Mme Guillin Pauline
- Mme Thorn épouse Cornil Christiane

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/06/2026

Le Maire

Didier LEROUX



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence
202633

Objet de la délibération
Evaluation de l'Espace de Vie Sociale (EVS)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Date de la convocation
27/05/2026

Date d'affichage
27/05/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture des Ardennes
Le : 08/06/2026

Et

Publication ou notification du :

10 JUL. 2026

L' an 2026 et le 5 Juin à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier, Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, MARECHAL Angélique, MASSON Stéphanie, RAVALARD Gwénaelle, MM : ANDREU Jérémy, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, LEBOEUF Simon, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELINGHERI Karine à Mme RAVALARD Gwénaelle, CHOUART Flory à Mme MARECHAL Angélique, KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, M. BOURGUIGNON Julien à Mme HOCHART Elodie

A été nommé(e) secrétaire : M. INVERNIZZI Aymeric

Objet de la délibération : Evaluation de l'Espace de Vie Sociale (EVS)

Après avoir entendu les explications de Mme Le Maire-Adjoint,
Considérant l'évaluation du précédent projet social et le diagnostic réalisé,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve l'orientation des axes choisis pour le renouvellement du projet social de l'Espace de Vie Sociale de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/06/2026

Le Maire

Didier LEROUX



Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 008-210801643-20260605-202634-DE

République Française
Département des Ardennes
Commune de La Francheville

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence
202634

Objet de la délibération
Création d'un emploi permanent

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	15

Date de la convocation
27/05/2026

Date d'affichage
27/05/2026

Vote
A la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture des Ardennes
Le : 08/06/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 5 Juin à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier, Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, MARECHAL Angélique, MASSON Stéphanie, RAVALARD Gwénaelle, MM : ANDREU Jérémy, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, LEBOEUF Simon, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELINGHERI Karine à Mme RAVALARD Gwénaelle, CHOUART Flory à Mme MARECHAL Angélique, KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, M. BOURGUIGNON Julien à Mme HOCHART Elodie

A été nommé(e) secrétaire : M. INVERNIZZI Aymeric

Objet de la délibération : Création d'un emploi permanent

Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle de l'emploi et des compétences de la collectivité,
Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique
Après avoir entendu les explications de Mme le Maire-Adjoint,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} août 2026, un emploi permanent correspondant au grade d'adjoint administratif à temps non complet (30/35).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/06/2026

Le Maire

Didier LEROUX



Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 10 JUIL. 2026

ID : 008-210801643-20260605-202635-DE

République Française
Département des Ardennes
Commune de La Francheville

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence
202635

Objet de la délibération
Création de 2 emplois saisonniers - adjoint d'animation (ACM juillet 2026)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Date de la convocation
27/05/2026

Date d'affichage
27/05/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture des Ardennes
Le : 08/06/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 5 Juin à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier, Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, MARECHAL Angélique, MASSON Stéphanie, RAVALARD Gwénaelle, MM : ANDREU Jérémy, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, LEBOEUF Simon, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELINGHERI Karine à Mme RAVALARD Gwénaelle, CHOUART Flory à Mme MARECHAL Angélique, KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, M. BOURGUIGNON Julien à Mme HOCHART Elodie

A été nommé(e) secrétaire : M. INVERNIZZI Aymeric

Objet de la délibération : Création de 2 emplois saisonniers - adjoint d'animation (ACM juillet 2026)

Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle de l'emploi et des compétences de la collectivité,
Pour l'organisation de l'accueil de loisirs qui se déroulera du 6 au 31 juillet 2026,

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire-Adjoint,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} juillet 2026, deux emplois saisonniers d'adjoint d'animation à temps complet.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 368, indice majoré 367

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/06/2026

Le Maire

Didier LEROUX



Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 10 JUIL. 2026

ID : 008-210801643-20260605-202636-DE

République Française
Département des Ardennes
Commune de La Francheville

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence
202636

Objet de la délibération
Création d'un emploi saisonnier - adjoint technique (ST été 2026)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Date de la convocation
27/05/2026

Date d'affichage
27/05/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture des Ardennes
Le : 08/06/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 5 Juin à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier, Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, MARECHAL Angélique, MASSON Stéphanie, RAVALARD Gwénaelle, MM : ANDREU Jérémy, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, LEBOEUF Simon, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELINGHERI Karine à Mme RAVALARD Gwénaelle, CHOUART Flory à Mme MARECHAL Angélique, KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, M. BOURGUIGNON Julien à Mme HOCHART Elodie

A été nommé(e) secrétaire : M. INVERNIZZI Aymeric

Objet de la délibération : Création d'un emploi saisonnier - adjoint technique (ST été 2026)

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la collectivité,
Vu l'article L332-23 2° du code général des collectivités territoriales,
En complément de la délibération du 15 avril 2026,
Après avoir entendu les explications de Mme le Maire-Adjoint,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi non permanent – saisonnier - relevant du grade d'adjoint technique suite à accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 20/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2026 pour une durée de trois mois (15 septembre 2026)
La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 368, indice majoré 367.
Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026
Le Maire
Didier LEROUX



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence
202637

Objet de la délibération
Redevance d'occupation du domaine public

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Date de la convocation
27/05/2026

Date d'affichage
27/05/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture des Ardennes
Le : 08/06/2026

Et

Publication au bulletin officiel du :

10 JUIL. 2026

L' an 2026 et le 5 Juin à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier, Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, MARECHAL Angélique, MASSON Stéphanie, RAVALARD Gwénaelle, MM : ANDREU Jérémy, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, LEBOEUF Simon, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELINGHERI Karine à Mme RAVALARD Gwénaelle, CHOUART Flory à Mme MARECHAL Angélique, KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, M. BOURGUIGNON Julien à Mme HOCHART Elodie

A été nommé(e) secrétaire : M. INVERNIZZI Aymeric

Objet de la délibération : Redevance d'occupation du domaine public

Vu le projet de convention de mise à disposition du domaine établi entre la commune et Mme Airault Agnès pour l'installation d'un distributeur de fleurs sur le territoire de la commune.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,
Considérant que le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance correspondante,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le montant de la redevance au montant mensuel de 100€ par mois,
PRECISE qu'un titre de recettes sera émis chaque fin de mois.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/06/2026

Le Maire

Didier LEROUX



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence
202638

Objet de la délibération
Tarifs Service Enfance Jeunesse / Périscolaire-extrascolaire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	15

Date de la convocation
27/05/2026

Date d'affichage
27/05/2026

Vote
A la majorité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture des Ardennes
Le : 08/06/2026

Et

Publication ou notification du :

10 JUL. 2026

L' an 2026 et le 5 Juin à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier, Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, MARECHAL Angélique, MASSON Stéphanie, RAVALARD Gwénaelle, MM : ANDREU JérémY, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, LEBOEUF Simon, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELINGHERI Karine à Mme RAVALARD Gwénaelle, CHOUART Flory à Mme MARECHAL Angélique, KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, M. BOURGUIGNON Julien à Mme HOCHART Elodie

A été nommé(e) secrétaire : M. INVERNIZZI Aymeric

Objet de la délibération : Tarifs Service Enfance Jeunesse / Périscolaire-extrascolaire

Afin de compléter la grille des tarifs du service,
Considérant que qu'il est envisagé d'instaurer une « pénalité » pour les parents retardataires ,
Après avoir entendu les explications de Mme le Maire-Adjoint,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE d'instaurer une pénalité de 10€ par tranche de 30 minutes de retard au-delà de l'horaire de fermeture,
PRECISE qu'une flexibilité de 5 minutes est accordée,
PRECISE qu'un courrier d'avertissement sera envoyé avec la date du dit retard avant la mise en place de la pénalité facturée.
PRECISE que cette mesure concerne le périscolaire (garderie du soir, mercredi loisirs, jeudi sport santé) et extrascolaire (garderie du soir des accueils de loisirs).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/06/2026

Le Maire

Didier LEROUX



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence
202639

Objet de la délibération
Tarifs animations 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Date de la convocation
27/05/2026

Date d'affichage
27/05/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture des Ardennes
Le : 08/06/2026

Et

Publication ou notification du :

10 JUL. 2026

L' an 2026 et le 5 Juin à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier, Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, MARECHAL Angélique, MASSON Stéphanie, RAVALARD Gwénaelle, MM : ANDREU JérémY, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, LEBOEUF Simon, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELINGHERI Karine à Mme RAVALARD Gwénaelle, CHOUART Flory à Mme MARECHAL Angélique, KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, M. BOURGUIGNON Julien à Mme HOCHART Elodie

A été nommé(e) secrétaire : M. INVERNIZZI Aymeric

Objet de la délibération : Tarifs animations 2026

Dans le cadre de la gestion de la régie de recettes, il est nécessaire de fixer les tarifs des manifestations payantes de l'année 2026.

Après avoir entendu les explications de Mme l'adjointe au Maire, Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs suivants :

- Concerts d'été = 4€ - gratuit moins de 12 ans
- Théâtre = 5€ - gratuit moins de 12 ans
- Concert église = 5€ - gratuit moins de 12 ans

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/06/2026

Le Maire

Didier LEROUX



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence
202640

Objet de la délibération
Tarifs 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Date de la convocation
27/05/2026

Date d'affichage
27/05/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture des Ardennes
Le : 08/06/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 5 Juin à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de LEROUX Didier, Maire

Présents : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : FERRIGHETTO Monia, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, MARECHAL Angélique, MASSON Stéphanie, RAVALARD Gwénaelle, MM : ANDREU JérémY, GALIMARD Damien, GRIFFON Frédéric, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LAHOTE Luc, LEBOEUF Simon, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELINGHERI Karine à Mme RAVALARD Gwénaelle, CHOUART Flory à Mme MARECHAL Angélique, KULAS Patricia à M. PESSIN Alexis, M. BOURGUIGNON Julien à Mme HOCHART Elodie

A été nommé(e) secrétaire : M. INVERNIZZI Aymeric

Objet de la délibération : Tarifs 2026

Suite à l'acquisition de mange-debout : il est possible de les proposer à la location pour les affranchis.

Après avoir entendu les explications de Mme l'Adjointe au Maire,
Le Conseil Municipal,

Après en voir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer la location par lot de 5 mange-debout à 25€ le week-end ou jour férié.

PRECISE que les associations pourront bénéficier gratuitement de ce matériel.

10 JUL. 2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/06/2026

Le Maire

Didier LEROUX

